

DES ELECTIONS PROFESSIONNELLES SOUS LE SIGNE DE QUELS CHANGEMENTS ?

Paris, 23 Septembre 2015



Une échéance capitale pour l'avenir des salariés

En Mars dernier, le syndicat SUD a signé la prorogation des mandats des Délégué-es du Personnel et du Comité d'Entreprise afin de permettre aux instances représentatives du personnel de continuer leurs missions. En harmonisant les dates de fin des mandats des DP et du CE, nous avons permis aux équipes actuelles de faire front tous ensemble face aux nouveaux projets de la direction. La signature par SUD du protocole électoral permet d'envisager dans la sérénité le renouvellement de vos élus lors des élections du 5 novembre prochain.

Nouveauté chez Teleperformance : les mandats seront d'une durée de 4 ans, au lieu de 3 ans précédemment.

Le choix que vous ferez dans les urnes le 5 novembre sera déterminant pour notre futur à tous.



Faire entendre la voix de tous les salarié-es

Alors que la direction continue d'attaquer nos conditions de travail, de réduire les effectifs et de bloquer toute augmentation, les salariés qui produisent la richesse de Teleperformance ne doivent pas se résigner à rester les oublié-es. SUD veut continuer avec vous de donner de la voix pour défendre les intérêts de tous les salariés, sans distinction : nous défendons l'égalité des droits.

Chaque voix comptera. Ne vous trompez pas : portez votre voix sur le syndicat SUD, nous sommes les seuls à lutter, toujours avec vous, toujours en première ligne, pour la défense de tous.

Tous ensemble pour imposer un changement véritable : avec SUD, on lâche rien !



Une direction à l'offensive, pour écraser (encore plus) les salariés

Cette année 2015 a démarré sous le signe de nouvelles attaques, de nouvelles manœuvres de déstabilisation qui entraînent la désorganisation de l'entreprise, suivant les directives du Groupe.

La pression accrue sur les résultats sert de prétexte à de nouvelles sanctions, de nouveaux licenciements.

Le "renforcement de la sécurité" sert de prétexte à la restriction de nos libertés au travail, au renforcement de la surveillance.

Les mesures envisagées dans le nouveau règlement intérieur sont disproportionnées. Face à au passage en force de la direction qui veut l'imposer dès le 9 octobre, SUD a réussi à convaincre les autres élus du C.E. d'attaquer en Justice : le tribunal rend sa décision le 6 octobre.

Nous ne demandons pas la Lune, juste le respect. La fin des méthodes de management d'un autre âge, le respect de nos métiers et de notre ancienneté.

Un meilleur partage des richesses, des augmentations de salaire fixe, la fin des primes à géométrie variable.

POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS

Votez SUD pour l'égalité et pour le respect de nos droits.

Choisissez SUD pour porter ensemble nos revendications face à la direction.



Toujours en première ligne, malgré un contexte social difficile...

Des négociations collectives trop souvent en trompe-l'oeil,
 Un Comité d'Entreprise peu respecté, sauf quand il sait attaquer en Justice,
 Une direction qui s'attaque au droit de grève des salariés,
 D'autres syndicats (...-...-... en quatre lettres) qui préfèrent les petits règlements de compte entre eux, que se battre pour les salariés,
 Une direction qui tente de renvoyer SUD à la caricature, pour réduire au silence le seul véritable syndicat qui œuvre dans l'intérêt de tous les salariés,
 Tous les mensonges, toutes les promesses vont fleurir durant cette période électorale...
 SUD vous expose la réalité sans faux-semblants, sans vous prendre pour des idiots, sans changer de discours à l'approche des élections, sans dire à chacun ce qu'il veut entendre, juste pour tenter d'attirer vos voix... et ne revenir que dans 4 ans.



Encore plus forts, pour de vraies négociations...

Grâce à votre confiance, notre représentativité sera la vôtre...

Votre vote permettra de choisir vos élus, mais pas seulement.

En votant pour une organisation syndicale vous définissez sa représentativité : c'est vous qui choisissez quel poids chaque syndicat doit avoir dans les négociations.

Un syndicat qui n'a pas obtenu 10% des voix au premier tour des élections des titulaires CE est "non représentative", et n'accède pas à la table des négociations. Il faut représenter 30% des voix pour que la signature d'un accord soit valable, 50% pour s'opposer à son application.

Aux dernières élections, grâce à vous, SUD est devenu première organisation syndicale de Teleperformance France avec 27.5%.

Pour continuer à peser, pour gagner avec vous vos revendications, pour pouvoir contrer les projets de régression sociale de la direction, pour être plus forts et que les syndicats ne décident plus dans votre dos, il faudra amplifier cette dynamique.

Nous venons toujours à la table avec nos critiques, vos revendications, et nous savons construire des propositions fortes.

Par la mobilisation, par la grève, par la négociation, **avec SUD nous serons plus forts !**

Que sont les IRP ?

IRP - Institutions Représentatives du Personnel :

Les Délégués du Personnel : Selon l'article L2313-1 du code du travail, leur mission est de « présenter aux employeurs toutes réclamations individuelles ou collectives relatives aux salaires, à l'application du code du travail et des autres lois et règlements concernant la protection sociale, l'hygiène et la sécurité ainsi que des conventions et accords collectifs de travail applicables à l'entreprise ». Les DP peuvent saisir l'inspection du travail pour toutes plaintes et observations relatives aux prescriptions législatives et réglementaires.

Les Elu-es au Comité Entreprise : A pour mission de représenter « l'expression collective des salarié-es de l'entreprise » avec pour objectif de défendre les intérêts des salarié-es. Il gère les activités sociales et culturelles (ASC) : les sorties, les voyages, la billetterie, spectacle de Noël, les loisirs...

Le CE est consulté sur l'organisation, la gestion, les restructurations, les effectifs, la durée et les conditions de travail, la formation, l'activité économique, l'égalité dans l'entreprise hommes/femmes. Pour nous, ce rôle économique et social est primordial pour surveiller la bonne marche de l'entreprise.



Candidat-e et si c'était vous ?

Bon nombre d'entre vous se diront qu'elles/ils n'ont pas les connaissances en droit du travail et n'ont pas le temps pour être élu-e délégué-e du personnel ou au Comité d'Entreprise. Pourtant, chaque salarié-e est en capacité de s'approprier, de contrôler la politique économique et sociale de l'entreprise et de participer aux instances représentatives du personnel. Il n'y a pas d'un côté ceux qui savent, il y a aussi ceux qui veulent donner un sens à une élection, à leur vote et qui croient à leur avenir.

C'est dans ce sens que nous sollicitons l'ensemble du personnel afin de se présenter sur les listes SUD. Nous rappelons que les élu-es disposent d'heures délégation afin de remplir leur mission.

Ce qui compte, c'est la volonté de s'informer sur la politique menée par la direction, c'est l'intérêt général des salarié-es et la protection de leurs droits sociaux, c'est renforcer les solidarités et aussi sécuriser l'emploi.

<http://www.sudptt.org/centresappels>

Contact SUD TP France : 06 84 93 63 69 / 06 09 84 53 56